



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté

Affaire suivie par : Bruno Rambourg
Service Biodiversité Eau Patrimoine
Département Territoires, Sites et Paysages
Tel : 07 64 02 45 50
Courriel : bruno.rambourg@developpement-durable.gouv.fr

Note de synthèse
de la participation du public au titre de
l'article L.123-19-1 du code de l'environnement

OBJET : *Synthèse de la participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois pour la période 2020-2024*

Le plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) des Ballons comtois située dans les départements de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et des Vosges, sur le territoire des communes du Haut-du-Them-Château-Lambert, Miellin, Belfahy, Plancher les Mines (70), Auxelles-Haut, Lepuix-Gy, Giromagny (90) et Saint Maurice sur Moselle (88) a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a conduit à procéder à quelques aménagements dans l'échéancier 2020-2024

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, une participation du public a été organisée sur ce projet d'arrêté préfectoral.

Du 22 février 2021 au 15 mars 2021 inclus, le public a eu la possibilité de prendre connaissance et de faire connaître ses observations sur :

- l'évaluation à mi parcours du plan de gestion 2015-2024 de la RNN des Ballons comtois,
- l'avis 2020-16 du CSRPN
- l'échéancier 2020-2024
- le projet d'arrêté préfectoral de validation du plan de gestion pour la période 2020-2024

Cette consultation n'a fait l'objet d'aucune observation.

Philippe Pagniez

Le Chef du Pôle
Conservation et Stratégie


Philippe PAGNIEZ